



**RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service Régional de l'Enseignement Supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation**

Pôle de Créteil

Affaire suivie par :

Suzanne Akkari

Tél : 01 57.02.64.71

Mél : suzanne.akkari@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco

94 010 Créteil Cedex

www.ac-creteil.fr

Le recteur de région académique d'Île de France

- Vu le code de l'éducation et notamment l'article R 822-12,
- Vu l'arrêté du 13 août 2021 relatif à l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires,
- Vu la circulaire du 31 août 2021 relative aux modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires

Arrête

Article 1 : La liste électorale définitive pour l'élection des étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires de Créteil est fixée selon le tableau annexé au présent arrêté.

Article 2 : La liste électorale définitive est mise en ligne sur le site internet messervices.etudiant.gouv.fr et consultable dans les locaux du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Créteil.

Article 2 : Le secrétaire général en charge du service régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, et le directeur général du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Créteil sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil,
le 18 novembre 2021

Le recteur de région académique d'Île-de-France,
Chancelier des universités


Christophe KERRERO

Le présent arrêté est publié sur le site internet du CROUS de Créteil : <https://www.crous-creteil.fr>